

Fiche de renseignement enfant / jeune : 2^d Enfant

Nom	Date naissance		
Ecole 2018/19	Classe 2018/19	Sexe	
Responsables légaux ou tuteur	Parent 1 de l'enfant	Parent 2 de l'enfant	Tuteur de l'enfant
Nom et Prénom			
Adresse			
Code postal et ville			
Téléphone			

Pratique alimentaire : Je souhaite que mon enfant bénéficie d'un repas sans porc

ATTESTATION MEDICALE (à remplir par le médecin) Accueil Collectif de Mineurs et l'animation sportive

Je soussigné (e), **Docteur**
 certifie que l'enfant
 Est à jour de ses vaccins pour 2018/1019 : Oui Contre-indication

La connaissance de certains éléments de santé est indispensable pour le personnel encadrant de nos structures.
Des renseignements considérés comme utiles peuvent être joints en complément de cette attestation.

Suivant les problèmes de santé évalués, la démarche de mettre en place un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** est un garant de sécurité pour l'enfant lors de l'accueil dans nos structures. Fait-le **Signature et tampon**

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX à compléter par les parents

Eléments particuliers à signaler en fonction des animations proposées en complément à ce dossier
 Pour certaines difficultés de santé, l'établissement d'un **Projet d' Accueil Individualisé (P.A.I)** est nécessaire.
 A votre initiative, Le **.P.A.I.**, est une démarche établie entre les responsables d'établissement scolaire, avec la présence d'un médecin scolaire et des responsables représentant nos structures et collectivités qui sont impliqués dans la vie de votre enfant souffrant d'un trouble chronique de santé. Il facilite l'accueil de votre enfant afin d'éviter l'exclusion, l'isolement.
 Il est à réactualiser chaque année scolaire. **PAI Oui** Fournir le document

Votre enfant est-il porteur de : lentilles , lunettes , prothèses dentaires , ou auditives , autre

Information en cas de traitement médical
 Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). *Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.*

Médecin traitant de votre enfant : Docteur..... 0.....
 Pour tout élément médical évoqué ci-dessus, un échange d'information avec chaque responsable de structure est essentiel afin de mettre en œuvre un accueil adapté à votre enfant.

AUTORISATIONS

Publication consentie à titre gratuit : Oui
 J'autorise les établissements du SIVOM et/ou de la Mairie de La Trinité à publier sur tout support des photographies, films, enregistrements sur lesquels mon enfant peut figurer ainsi que les productions et œuvres originales qu'il aura réalisées dans le cadre des activités où vous l'avez inscrit et sous la responsabilité de l'équipe éducative.
Conformément à l'article 9 du Code Civil sur le « Droit à l'image » et à l'Article 121-2 du Code de la Propriété intellectuelle

Maquillage : pour les fêtes et durant les animations Oui

Partir seul : J'autorise mon enfant à partir seul à la fin de toutes les activités, après accord du responsable de l'activité Oui

Liste des personnes pouvant venir chercher mon enfant – munie d'une pièce identité obligatoire

Ordre d'appel	Nom Prénom	Lien de parenté	Téléphone obligatoire	Autre téléphone
1				
2				
3				

*Je déclare exact tous les renseignements de cette fiche et autorise le responsable de la structure d'accueil à prendre toutes mesures (traitements médicaux et hospitalisation) nécessaires.
 Je récupérerai tous les documents d'ordre médical et les médicaments en fin de période.
 Je certifie avoir accepté, informé et co-signé (parents, tuteurs et enfants) la charte du Vivre Ensemble.
 Pour toute décision de justice que vous considèrerez comme importante, merci de nous présenter l'original et la copie de l'extrait de jugement qui fera, si nécessaire, l'objet d'un entretien avec le responsable du service enfance qui vous contactera.*

Signature du ou des responsable (s) légal (aux) de l'enfant



DOSSIER 2018-19
 Restauration Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire,
 Activités sportives et de loisirs et école de musique



Composition du Foyer familial où réside (ent) l'enfant ou les enfants

Au sein du foyer :		Adulte 1 Bénéficiaire des allocations familiales	Adulte 2
Nom prénom			
Date de naissance			
Adresse Courriel			
Tél. Mobile			
Adresse			
Code postal et ville			
Tél. Fixe			
Tél. professionnel			
Profession			
Employeur			
Adresse Employeur			
Nombre d'enfants dans le foyer :	Merci de compléter ou de modifier les informations		

REGIME Général MSA MONACO AUTRE Précisez.....

CAF 06 : Vous dépendez de la CAF des Alpes Maritimes : **votre n° Allocataire :**

Un site internet de la CAF permet à nos services de consulter votre adresse, la composition de votre foyer et votre quotient familial, vous évitant de fournir sur papier toute modification **dans l'année en cours** suite à un changement de situation familiale. **Vous nous autorisez à utiliser le site internet de CAF PRO**

<u>Cadre réservé à l'administration</u>	Date :
Régime :	Quotient familial :
Calculé par : la CAF <input type="checkbox"/> l'administration <input type="checkbox"/>	Nom de l'agent :

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique concernant la restauration scolaire de la Mairie et les activités périscolaires (Accueil du matin et/ou du soir, Temps d'activités périscolaires, étude) du SIVOM Val de Banquière.

- Je demande le prélèvement automatique des factures de restauration scolaire
- Je demande le prélèvement automatique des factures du périscolaire

ATTENTION : les prélèvements s'effectueront sur **un seul compte**

LES FACTURES : sont accessibles sur le portail. Vous pouvez les recevoir par courrier , par mail

<http://www.ville-de-la-trinite.fr/enfance/portail-famille/>

Assurance

Dans votre intérêt et celui de vos enfants, pensez à vérifier que votre assurance couvre bien les dommages corporels auxquels peuvent être exposés vos enfants au cours des activités qu'ils pratiquent.

Loi Informatique et Liberté

Vous êtes informés que le présent dossier fait l'objet d'un traitement informatisé. Conformément aux dispositions de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, relative aux fichiers informatiques et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données vous concernant. Pour l'exercer, merci de nous contacter par courrier.

Nous vous communiquerons par SMS ou E-Mail, les actualités de nos deux collectivités.

Vous reconnaissez l'exactitude des renseignements et documents fournis et vous vous engagez à signaler, immédiatement, tout changement de situation.

Date _____

Signature de la personne (ou des personnes)

composant le foyer où réside (ent) l'enfant (ou les enfants)

--	--

ATTENTION : Seul un des parents, responsable légal (ou tuteur) de son ou ses enfant(s) peut déposer ce dossier.

(Il y aura des documents à signer sur place).

Si une autre personne doit venir, vous devez lui donner procuration pour votre ou vos enfant(s)

(Elle devra être munie d'une pièce d'identité originale et de sa copie ainsi que de la copie de votre carte d'identité)

SI IMPOSSIBILITE DE SE DEPLACER A LA PERMANENCE (Procuration à signer par le responsable légal et un mandataire)

Je soussigné(e) donne procuration par la présente à né(e) le à et domicilié(e) à pour signer en mon nom, les documents administratifs (hors financiers) à la prise en compte de ce dossier 2018-19.

Fait à le

« Bon pour pouvoir » Signature du responsable légal « Lu et accepte le pouvoir » Signature du mandataire :

Pièces Obligatoires : copies des deux pièces d'identités ainsi que la pièce d'identité originale pour le mandataire

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR SUIVANT VOTRE SITUATION <i>Fournir obligatoirement une photocopie et présenter les originaux de chaque document</i>	Réservé à l'Administration
Pour le foyer familial allocataire de la CAF 06 <ul style="list-style-type: none">- Attestation de paiements et de quotient familial CAF 06 mentionnant le QF et la composition familiale- 3 dernières fiches de salaires de chaque adulte du foyer et/ou extrait du Kbis ou Urssaf de moins de 3 mois- Contrat de travail (si vous n'avez pas encore les trois bulletins de paye)- RIB (si vous avez choisi le prélèvement automatique)	Oui / Non Oui / Non Oui / Non Oui / Non
Pour le foyer familial NON allocataire de la CAF 06 <ul style="list-style-type: none">- Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 de chaque adulte du foyer- 3 dernières fiches de salaires de chaque adulte du foyer et/ou extrait du Kbis ou Urssaf de moins de 3 mois- Contrat de travail (si vous n'avez pas encore les trois bulletins de paye)- Justificatif de domicile administratif de -3 mois si votre adresse est différente de celle de votre avis d'imposition- Prestations familiales versées par votre caisse, si votre régime est différent du régime général- RIB (si vous avez choisi le prélèvement automatique)	Oui / Non Oui / Non Oui / Non Oui / Non Oui / Non Oui / Non

Tout dossier incomplet sera refusé

Fiche de renseignement enfant / jeune : 1^{er} Enfant

Nom

Date naissance

Ecole 2018/19

Classe 2018/19

Sexe

Responsables légaux ou tuteur	Parent 1 de l'enfant	Parent 2 de l'enfant	Tuteur de l'enfant
Nom et Prénom			
Adresse			
Code postal et ville			
Téléphone			

Pratique alimentaire : Je souhaite que mon enfant bénéficie d'un repas sans porc

ATTESTATION MEDICALE (à remplir par le médecin) Accueil Collectif de Mineurs et l'animation sportive

Je soussigné (e), **Docteur**

certifie que l'enfant

Est à jour de ses vaccins pour 2018/2019 : Oui Contre-indication

La connaissance de certains éléments de santé est indispensable pour le personnel encadrant de nos structures.

Des renseignements considérés comme utiles peuvent être joints en complément de cette attestation.

Suivant les problèmes de santé évalués, la démarche de mettre en place un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** est un garant de sécurité pour l'enfant lors de l'accueil dans nos structures. Fait-le **Signature et tampon**

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX à compléter par les parents

Éléments particuliers à signaler : en fonction des animations proposées en complément à ce dossier

Pour certaines difficultés de santé, l'établissement d'un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)** est nécessaire.

A votre initiative, Le **.P.A.I.** est une démarche établie entre les responsables d'établissement scolaire, avec la présence d'un médecin scolaire et des responsables représentant nos structures et collectivités qui sont impliqués dans la vie de votre enfant souffrant d'un trouble chronique de santé. Il facilite l'accueil de votre enfant afin d'éviter l'exclusion, l'isolement.

Il est à réactualiser chaque année scolaire.

PAI Oui Fournir le document

Votre enfant est-il porteur de : lentilles , lunettes , prothèses dentaires , ou auditives , autre

Information en cas de traitement médical

Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Médecin traitant de votre enfant : Docteur 0.....

Pour tout ordre d'élément médical évoqué ci-dessus, ou autre, un échange d'information avec un des agents d'accueil et chaque responsable de structure est essentiel afin de mettre en œuvre un accueil adapté à votre enfant.

AUTORISATIONS

Publication consentie à titre gratuit :

Oui

J'autorise les établissements du SIVOM et/ou de la Mairie de La Trinité à publier sur tout support des photographies, films, enregistrements sur lesquels mon enfant peut figurer ainsi que les productions et œuvres originales qu'il aura réalisées dans le cadre des activités où vous l'avez inscrit et sous la responsabilité de l'équipe éducative.

Conformément à l'article 9 du Code Civil sur le « Droit à l'image » et à l'Article 121-2 du Code de la Propriété intellectuelle

Maquillage : pour les fêtes et durant les animations

Oui

Partir seul : J'autorise mon enfant à partir seul à la fin de toutes les activités, après accord du responsable de l'activité **Oui**

Liste des personnes pouvant venir chercher mon enfant – munie d'une pièce d'identité obligatoire

Ordre d'appel	Nom Prénom	Lien de parenté	Téléphone obligatoire	Autre téléphone
1				
2				
3				

Je déclare exact tous les renseignements de cette fiche et autorise le responsable de la structure d'accueil à prendre toutes mesures (traitements médicaux et hospitalisation) nécessaires.

Je récupérerai tous les documents d'ordre médical et les médicaments en fin de période.

Je certifie avoir accepté, informé et co-signé (parents, tuteurs et enfants) la charte du Vivre Ensemble.

Pour toute décision de justice que vous considèrerez comme importante, merci de nous présenter l'original et la copie de l'extrait de jugement qui fera, si nécessaire, l'objet d'un entretien avec le responsable du service enfance qui vous contactera.

Signature du ou des **responsable (s) légal (aux)** de l'enfant

--	--

CHARTRE DU VIVRE ENSEMBLE

(Document à conserver)



RÈGLEMENT

Les parents s'engagent à :

- Expliquer à leur enfant le contenu de la charte du vivre ensemble.
- Aider et accompagner leur enfant à respecter la charte.
- Collaborer avec l'équipe d'animation dans l'intérêt des enfants.

Les enfants s'engagent à :

- Respecter les règles de vie établies dans la charte du vivre ensemble.

Les sanctions en cas de non-respect de la Charte

Sur l'ensemble des temps : **restauration, périscolaire, extrascolaire, et Activités sportives et de loisirs :**

1er avertissement : Les parents sont informés par téléphone et par écrit dans le cahier de liaison par le responsable.

2ème avertissement : Les parents sont convoqués par le responsable pour un rendez-vous.

3ème avertissement : Les parents sont informés par écrit par le Président du Sivom Val de Banquière.

Un rendez-vous avec les responsables de l'animation et un Élu peut-être proposé.

4ème avertissement : Les parents reçoivent un courrier en recommandé avec accusé de réception, signé conjointement par le Président du Sivom Val de Banquière et le Maire de la Trinité, leur signifiant une exclusion temporaire de leur enfant de la restauration scolaire et/ou des activités périscolaires, extra scolaires, activités sportives et de loisirs (de 2 à 5 jours).

5ème avertissement : Les parents reçoivent un courrier en recommandé avec accusé de réception signé conjointement par le Président du Sivom Val de Banquière et le Maire de la Trinité leur signifiant une exclusion définitive de leur enfant de la restauration scolaire et/ou des activités périscolaires, extra scolaires, activités sportives et de loisirs.

Le Maire,
Sivom Val de Banquière
Honoré DALMASSO

Le Président
du Sivom Val de Banquière
Honoré COLOMAS



Je ne dois pas...



Crier sur mes camarades et les adultes



Me moquer et insulter mes camarades et les adultes



Me bagarrer avec mes camarades



Courir dans les couloirs et dans les salles



Bousculer mes camarades et les adultes



Abîmer le matériel



Je dois...



Demander la parole et être capable d'écouter les autres



Parler calmement et poliment à mes camarades et aux adultes



Écouter et appliquer les règles et les consignes données par les adultes



Ranger mes affaires



Respecter mon environnement



Appliquer l'ensemble de ces règles de vie pour profiter pleinement des activités qui me sont proposées et mieux vivre ensemble

Service	Public concerné	Prestation	Retrait dossiers	Dépôt dossier	Adresse	Téléphone
Restauration scolaire	Maternelles et Élémentaires	Temps méridien, Animation et Restauration	Dossier commun et fiche spécifique personnalisés, distribués aux enfants dans les écoles	Lors des permanences du 9 au 20 avril 2018	Mairie de la Trinité, 19 rue de l'Hôtel de Ville 06340 La Trinité	04 93 27 64 46
Enfance	De 3 à 11 ans	Accueils périscolaires (accueil matin, soir et étude), Accueils extrascolaires (Centre de loisirs), Stages et séjours	Fiche spécifique à remplir pendant la permanence et disponible à partir du 9 avril 2018	Palais Des Sports "La Bourgade" Impasse Jean Michéol 06340 La Trinité	Palais Des Sports "La Bourgade" Impasse Jean Michéol 06340 La Trinité	04 92 00 72 90
Sport	Enfants à partir de 1 an, Adolescents, Adultes et Séniors	Activités sportives pour tous, Enfants, Jeunes, Adultes et Familles Objectifs : Découverte, initiation, apprentissage, bien-être, et Entretien physique Activités : 1/2 journée ou journée à thème, stages et séjours	Fiche spécifique à retirer à partir du 25 juin 2018	A partir du 27 août 2018		
Jeunesse	Collégiens et Lycéens	Accueil de loisirs, 1/2 journée ou journée, stage, mini séjour et séjour B.U.J. : étude, information, emploi, Loisirs Médiation	A partir du 6 septembre 2018	A partir du 6 septembre 2018	Bureau d'Information Jeunesse 106 Boulevard Général de Gaulle 06340 La Trinité	04 92 00 10 37
Ecole de Musique	A partir de 3 ans	Pratique instrumentale individuelle, Formation musicale collective, Atelier d'éveil et de chorale	A partir du 2 avril 2018	A partir du 2 avril 2018	Ex-Ecole les Gerles Bd François Suarez 06340 La Trinité	04 93 04 96 80

Attention : votre dossier constitué pour 2018/2019 devra être renouvelé pour l'année suivante (Fermeture de certains accueils pendant la période estivale)



LE PORTAIL INTERNET
2018-2019



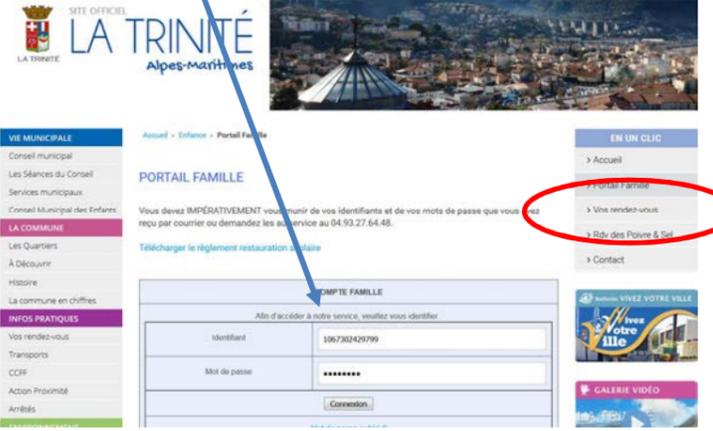
Consultation de vos factures et règlements

Sur le portail internet : <http://www.ville-de-la-trinite.fr>

Votre identifiant

Votre mot de passe

➤ Portail Famille



Ce site vous permet de visualiser l'ensemble de vos factures et règlement pour l'année scolaire en cours pour tous les services auxquels vous vous êtes inscrits et de vérifier les éléments de votre dossier.

ATTENTION : LE SOLDE DE VOTRE COMPTE EST UN SOLDE COMMUN A L'ENSEMBLE DES SERVICES.

DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES

EXTRAIT DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

INSCRIPTION

L'inscription préalable est obligatoire. Un dossier COMPLET doit être déposé et les familles doivent être à jour de leur règlement auprès de la restauration scolaire.

La restauration est un service facultatif proposé par la commune qui fait le maximum pour satisfaire l'ensemble des demandes en accordant une priorité de principe en cas d'insuffisance de place et afin de respecter les règles de sécurité

- aux familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle
- aux familles monoparentales dont le parent exerce une activité professionnelle
- en fonction de la situation sociale

Une fréquentation occasionnelle peut être autorisée pour répondre aux besoins de la famille. Lors de chaque inscription, les parents seront invités à régler d'avance le prix d'une fréquentation occasionnelle.

ANNULATION DE REPAS (ou rajout)

Les repas doivent être commandés ou décommandés **72 heures** avant l'absence ou la présence de l'enfant auprès du service Restauration Scolaire.

Pour le repas du Lundi	Informez la Mairie avant le jeudi 9h
Pour le repas du Mardi	Informez la Mairie avant le vendredi 9h
Pour le repas du Jeudi	Informez la Mairie avant le lundi 9h
Pour le repas du vendredi	Informez la Mairie avant le mardi 9h

Pour les causes médicales : les familles doivent informer la commune de l'absence dès le premier jour et déposer à la Mairie les certificats médicaux dans le mois courant.

PRIX DES REPAS

La participation financière des familles est fixée par délibération du conseil municipal. Les tarifs appliqués sont fonction des ressources de la famille par application du quotient familial communiqué par la CAF ainsi que par le lieu d'habitation (A La Trinité, dans une commune conventionnée ou hors convention). En l'absence de l'ensemble des documents permettant de calculer la participation familiale, le tarif maximum sera appliqué.

MODALITES DE REGLEMENTS

Les factures doivent être réglées dans les délais soit par prélèvement automatique ou par chèque adressé à la Mairie ou en espèces auprès du régisseur.

RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de repas impayé (défaut de paiement ou chèque impayé ou rejet de prélèvement), la commune procédera à une première relance. En cas de non-paiement, une mise en demeure sera effectuée. Sans règlement de la totalité de la somme due, le Trésor public assurera le recouvrement.

LES MENUS Les menus proposés sont établis par une diététicienne, qui veille au respect de l'équilibre alimentaire et de la variété. Des menus de remplacement peuvent être proposés pour répondre à certaines exigences. Une commission des menus se réunit régulièrement sous l'autorité de l'Élu à la restauration pour émettre un avis sur les menus proposés.

LES PAI Le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est un protocole établi entre les parents, l'établissement scolaire et des partenaires extérieurs pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap, d'une maladie, d'une allergie, etc. Toute modification en cours d'année doit être transmise au service.

DISCIPLINE Le temps méridien doit être un moment calme et d'éducation. Le bénéfice de ce service peut être retiré à tout enfant dont la conduite n'est pas compatible avec la vie en collectivité. La famille en sera informée immédiatement.

Fait le

Signature(s) obligatoire(s)

du (ou des) responsable (s) légal (aux) ou tuteur *

(*) **Merci de photocopier la page :**

- si vous avez plus de 3 enfants

- si vos enfants dépendent de responsables légaux différents



Fiche spécifique du Temps Méridien
Année scolaire 2018-19
 Restauration et Animation scolaire du temps de midi



Foyer :

Régime alimentaire : Repas standard ou Repas sans porc

INFORMATION : Durant le temps méridien, les enfants participeront à des activités dans ou hors de leur école

1^{er} Enfant : Né(e) le : Sexe :

Ecole 2018-19: Classe 2018-19 :

Nom prénom du parent (ou tuteur) :

Nom prénom du parent :

Jours de repas souhaités : **Lundi** **Mardi** **Jeudi** **Vendredi**

Repas sous protocole PAI (régime alimentaire avec allergie) avec un repas NATAMA **Oui**

2^{ème} Enfant : Né(e) le : Sexe :

Ecole 2018-19 : Classe 2018-19 :

Nom prénom du parent (ou tuteur) :

Nom prénom du parent :

Jours de repas souhaités : **Lundi** **Mardi** **Jeudi** **Vendredi**

Repas sous protocole PAI (régime alimentaire avec allergie) avec un repas NATAMA **Oui**

3^{ème} Enfant : Né(e) le : Sexe :

Ecole 2018-19 : Classe 2018-19 :

Nom prénom du parent (ou tuteur) :

Nom prénom du parent :

Jours de repas souhaités : **Lundi** **Mardi** **Jeudi** **Vendredi**

Repas sous protocole PAI (régime alimentaire avec allergie) avec un repas NATAMA **Oui**

4^{ème} Enfant : Né(e) le : Sexe :

Ecole 2018-19 : Classe 2018-19 :

Nom prénom du parent (ou tuteur) :

Nom prénom du parent :

Jours de repas souhaités : **Lundi** **Mardi** **Jeudi** **Vendredi**

Repas sous protocole PAI (régime alimentaire avec allergie) avec un repas NATAMA **Oui**

Demande déposée le _____ par _____ à _____

Jours accordés: 4 jours 2 jours 1 jour En attente *

*** Documents à fournir :**

Date de début : le lundi 3 septembre ou autre date
 Date de fin d'accord : le vendredi 5 juillet ou autre date

EXTRAIT DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

INSCRIPTION

L'inscription préalable est obligatoire. Un dossier COMPLET doit être déposé et les familles doivent être à jour de leur règlement auprès de la restauration scolaire.

La restauration est un service facultatif proposé par la commune qui fait le maximum pour satisfaire l'ensemble des demandes en accordant une priorité de principe en cas d'insuffisance de place et afin de respecter les règles de sécurité

- aux familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle
- aux familles monoparentales dont le parent exerce une activité professionnelle
- en fonction de la situation sociale

Une fréquentation occasionnelle peut être autorisée pour répondre aux besoins de la famille. Lors de chaque inscription, les parents seront invités à régler d'avance le prix d'une fréquentation occasionnelle.

ANNULATION DE REPAS (ou rajout)

Les repas doivent être commandés ou décommandés **72 heures**, avant l'absence ou la présence de l'enfant auprès du service Restauration Scolaire.

Pour le repas du Lundi	Informez la Mairie avant le jeudi 9h
Pour le repas du Mardi	Informez la Mairie avant le vendredi 9h
Pour le repas du Jeudi	Informez la Mairie avant le lundi 9h
Pour le repas du vendredi	Informez la Mairie avant le mardi 9h

Pour les causes médicales : les familles doivent informer la commune de l'absence dès le premier jour et déposer à la Mairie les certificats médicaux dans le mois courant.

PRIX DES REPAS

La participation financière des familles est fixée par délibération du conseil municipal. Les tarifs appliqués sont fonction des ressources de la famille par application du quotient familial communiqué par la CAF ainsi que par le lieu d'habitation (A La Trinité, dans une commune conventionnée ou hors convention). En l'absence de l'ensemble des documents permettant de calculer la participation familiale, le tarif maximum sera appliqué.

MODALITES DE REGLEMENTS

Les factures doivent être réglées dans les délais soit par prélèvement automatique ou par chèque adressé à la Mairie ou en espèces auprès du régisseur.

RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de repas impayé (défaut de paiement ou chèque impayé ou rejet de prélèvement), la commune procédera à une première relance. En cas de non-paiement, une mise en demeure sera effectuée. Sans règlement de la totalité de la somme due, le Trésor public assurera le recouvrement.

LES MENUS Les menus proposés sont établis par une diététicienne, qui veille au respect de l'équilibre alimentaire et de la variété. Des menus de remplacement peuvent être proposés pour répondre à certaines exigences. Une commission des menus se réunit régulièrement sous l'autorité de l'Élu à la restauration pour émettre un avis sur les menus proposés.

LES PAI Le **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)** est un protocole établi entre les parents, l'établissement scolaire et des partenaires extérieurs pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap, d'une maladie, d'une allergie, etc. Toute modification en cours d'année doit être transmise au service.

DISCIPLINE Le temps méridien doit être un moment calme et d'éducation. Le bénéfice de ce service peut être retiré à tout enfant dont la conduite n'est pas compatible avec la vie en collectivité. La famille en sera informée immédiatement.

